

**Vous êtes très nombreux à demander des informations pratiques.  
Vous trouverez certainement une réponse immédiate dans la foire aux questions :  
Les courriels ne sont traités qu'aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi !**

### **Accès :**

#### **Où se trouve la serre amazonienne ?**

A l'entrée du parc zoologique de Montpellier dont elle fait partie.

#### **Comment venir au parc zoologique ?**

Le parc zoologique de Montpellier se trouve au nord de Montpellier. Quelle que soit votre provenance, prendre la direction « Alès-Montpellier Hôpitaux facultés » puis « espaces verts-zoo de Lunaret »

**GPS : N 43.38.24 ; E 3.52.24**

Bus-tramway : arrêt de bus « Zoo » sur la ligne *Navette Agropolis* au départ de St Eloi (tram n° 1).

### **Horaires et conditions :**

#### **Quels sont les horaires ? En semaine ? Le weekend ? Les jours fériés ?**

Le parc zoologique et la serre amazonienne sont ouverts du mardi au dimanche inclus, tous les jours, les jours fériés et toutes les vacances scolaires de la zone A.

#### **Fermeture hebdomadaire le lundi.**

Les **lundis fériés** et **tous** les jours des **vacances scolaires de la zone A**, le parc zoologique et la serre amazonienne sont ouverts.

De fin mars à fin octobre : ouverture de 10h à 19h.

De fin octobre à fin mars : ouverture de 10h à 17h.

#### **Faut-il payer l'entrée ?**

Le parc zoologique est **gratuit**.

La serre amazonienne est **payante** (voir les tarifs de la serre).

#### **Quels sont les moyens de paiement pour la serre ?**

Espèces - chèques - chèques vacances (attention on ne rend pas la monnaie) - carte bleue (Visa, Mastercard, Maestro).

#### **Peut-on réserver la serre amazonienne ou le parc zoologique ?**

Non, aucune réservation n'est acceptée même pour les groupes (comités d'entreprise, scolaires...).

#### **Peut-on visiter en fauteuil roulant ?**

Oui, la serre amazonienne est équipée à 100% ; le parc zoologique à 70% (le secteur des lions et des ours reste encore difficile d'accès, des améliorations sont prévues).

#### **Peut-on visiter avec un animal de compagnie, même petit ?**

Non, tous les animaux de compagnie sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

#### **Peut-on visiter à vélo ?**

Non, seuls les vélos d'enfants à roues stabilisatrices sont autorisés.

#### **Peut-on faire du sport dans le parc zoologique ?**

La pratique sportive est interdite ; cependant, le jogging est *toléré*. On se rappellera que le visiteur est prioritaire. Les étirements sur les tables de pique-nique ou dans les toilettes sont interdits.

### **Peut-on visiter le parc zoologique en « petit train » ?**

Le service de petit train a été suspendu. Un moyen de visite similaire est à l'étude.

### **Il est strictement interdit de fumer dans le parc !**

Pour des raisons de sécurité et par respect de la loi anti tabac.

### **Y'a-t-il des toilettes dans le parc ? et dans la serre ?**

Il y a des toilettes dans le parc. Il n'y en a pas directement dans la serre (les toilettes sont juste avant l'entrée, après la billetterie), voir le plan.

## **Restauration :**

### **Peut-on manger dans le parc ?**

Oui, il y a plusieurs aires de pique-nique ; elles sont indiquées sur le plan du parc.

Voir le plan ou l'acheter à l'entrée.

Un restaurant est à votre disposition près de l'entrée de la serre amazonienne, tél : **04 67 29 88 35**.

Dans la boutique près de la serre on trouve également de quoi se restaurer (sandwiches, biscuits, boissons...).

### **Peut-on boire dans le parc ?**

On trouve des points d'eau régulièrement disposés dans le parc (voir le plan du parc).

## **Divers :**

### **Comment travailler au parc zoologique de Montpellier ?**

Le parc zoologique est municipal, vous pouvez adresser vos candidatures spontanées et CV à Madame le Maire de Montpellier, 1 place Francis Ponge, 30064 Montpellier Cedex 2. Les services concernés vous répondront. **N'utilisez pas cet espace pour vos demandes de stage ou d'emploi, préférez le mode courrier !**

### **Comment faire un stage au parc zoologique de Montpellier ?**

Les stagiaires **mineurs** (de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>) ne sont **pas acceptés**.

La ville de Montpellier peut accepter les stagiaires en **études secondaires**.

Lorsque le stage est obligatoire et qu'il y a possibilité de passer une convention entre la ville de Montpellier et l'organisme de formation, envoyer lettre de motivation et CV au parc zoologique de Montpellier, 50 avenue Agropolis 34 090 Montpellier. Votre demande sera étudiée et transmise aux services des stages de la direction des ressources humaines.

### **Peut-on donner des animaux ?**

Dans certaines conditions, le parc zoologique peut accepter des animaux non domestiques. Nous contacter.